

REGISTRE DES DELIBERATIONS

22 février 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux février à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Président de séance : Bernard DRAVIGNEY, Maire
Présents : Alain SALOMON, Odile SANDERRE, Alain BRUDER Adjoints.
Patrick JUCQUIN, Thierry DAGUET, Alain WEICK, Christiane LEFEVRE, Florine MERVILLE, Ludivine COLLIN, Mounir BOUSBIH Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : Chantal LOUIS ayant donné pouvoir à Christiane LEFEVRE
Patrick PIZZAGALLI ayant donné pouvoir à Patrick JUCQUIN
Gabriel JACQUOT ayant donné pouvoir à Florine MERVILLE

Excusés : Khalid BARRAMOU

Les membres du Conseil étant réunis ;

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Florine MERVILLE est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le compte rendu de séance du 25 janvier 2018

Délibération n° D103-2018-06

FINANCES

Demande de subvention aménagement carrefour rue du Pâquis-CD22

Monsieur le Maire explique que le car scolaire transportant les écoliers de Roppe et de Vétrigne est obligé d'empiéter sur les deux voies de circulation du CD 22 lorsqu'il débouche de la rue du Pâquis pour aller en direction de Roppe.

Afin de sécuriser la sortie du car scolaire, la commune a étudié les solutions possibles avec le Conseil Départemental. Il est ainsi proposé de mettre en place des feux de signalisation à détection automatique sur la rue du Pâquis et sur la Grande rue.

Au vu des devis reçus, Monsieur le Maire sollicite une subvention au titre des amendes de police 2018 et propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant	Taux
Feux de signalisation	21 949.00 €	Conseil Départemental Amendes de Police	9 184.60 €	40 %
Signalétique verticale et horizontale	1 012.50 €	Fonds Propres	13 776.90 €	60%
TOTAL	22 961.50 €	TOTAL	22 961.50 €	100 %

Le principe de sécurisation du carrefour étant reconnu et accepté par tous ; certaines réserves sont émises quant au bruit provoqué par le démarrage et l'arrêt aux feux des véhicules, ainsi que l'attente au feu au débouché de la rue du Pâquis, la grande rue étant prioritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec une abstention,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention,
- **DECIDE** d'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 2018

Délibération n° D103-2018-07

FINANCES

Réseau ERDF-extension-lotissement « le Clos de la Versenne »

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que dans le cadre de la création du lotissement « Le Clos de la Versenne », desservant 10 parcelles, l'extension du réseau électrique est nécessaire. Elle se fera depuis le lotissement jusqu'au poste existant au bout de la rue des Champs Rosots.

Le pétitionnaire du PA n° 090 103 16 A0001 s'est engagé par courrier, en date du 31 août 2016, à prendre en charge la totalité de l'extension du réseau électrique ainsi qu'un candélabre supplémentaire qui sera installé à l'angle de la rue des Grands Champs et de la sortie du lotissement.

L'opération financière sera ainsi réalisée :

1. La commune ayant compétence en matière d'urbanisme prendra à sa charge l'extension de réseau ERDF pour un montant de 8 038.46 € imputé à l'article budgétaire n° 20422 – Subvention d'équipement de droit privé.
2. Vu l'engagement du pétitionnaire en date du 31 août 2016, la commune émettra à l'encontre de la SNC La Fontaine un titre de perception à hauteur de 8038.46 € à l'article budgétaire n° 7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.
3. Puis, au 1er janvier 2019, afin d'équilibrer cette opération, la commune amortira en 1 an les 8 038.46 € par :
 - le débit du 6811 - Dotations aux amortissements
 - le crédit du 280422 – Amortissement des bâtiments et installations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'opération financière telle que présentée

Délibération n° D103-2018-08

FINANCES

Vente de cartes ATLAS Vidal-Lablache et Illustrations « la Maison des Instituteurs »

Monsieur le 3^{ème} Adjoint explique que des cartes ATLAS Vidal-Lablache ainsi que des illustrations « la Maison des Instituteurs », ont été retrouvées lors du classement des archives communales.

Il est proposé de mettre ces dernières en vente, soit par le biais d'un site de collectionneurs professionnels, soit un site de vente en ligne traditionnel. Le meilleur prix proposé par un ou des acheteurs potentiels serait retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à vendre des cartes et des illustrations au meilleur prix proposé

FINANCES

Demande de subvention au titre de l'éclairage public (changement ampoules) à Territoire Énergie

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que dans le cadre d'une démarche visant à optimiser l'éclairage public afin de faire des économies d'énergie, il est proposé de procéder au changement de luminaires existants pour des luminaires LED. Sont concernés les luminaires situés :

- Grande Rue côté Offemont (CD 22),
- Rue du Nid de Biche,
- Rue du Pâquis,
- Grande Rue côté Roppe (CD 22),
- Rue de la Fontaine,
- Impasse de la Nayatte.

La puissance lumineuse sera abaissée à partir de 23h00 et remontera à partir de 5h00 du matin. Le matériel est garanti 5 ans. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de Territoire Énergie 90 comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant	Taux
Remplacement de luminaires	13 255 €	Territoire Énergie	2 120.80 €	16 %
		Fonds Propres	11 134.20 €	84 %
TOTAL	13 255 €	TOTAL	13 255 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** une aide financière à Territoire d'Énergie 90 au titre de l'Appel à Projet Économies d'Énergie 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention ainsi que la convention pour la gestion des certificats d'énergie,
- **DECIDE** d'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 2018

ESPACES VERTS

Adhésion V.V.F.

Monsieur le Maire expose :

Le conseil municipal, dans sa séance du 17 novembre 2016 a validé l'adhésion de la commune au Conseil National des Villes et Villages fleuris. Pour mémoire, les missions assurées sont les suivantes :

- Être garant du label et de son organisation,
- Orchestrer le label au niveau national,
- Accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère,
- Animer et coordonner le réseau Villes et Villages Fleuris
- Assurer le développement et la promotion du label

Le montant de la cotisation se monte, pour la commune de Vétrigne à 90€. L'objectif visé est l'obtention de la troisième étoile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'adhésion au CNVVF pour 2018,
- **VALIDE** le montant de la cotisation de 90,00 €

FINANCES

Réfection de la Fontaine – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la fontaine de Vétrigne fait partie des éléments du patrimoine communal protégés dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 26 octobre 2017.
- que cette dernière présente des problèmes de fuites qu'il faut résoudre rapidement en raison de sa proximité avec le CD 22.

Afin de traiter ce dysfonctionnement dans le respect de l'édifice, des demandes de devis ont été effectuées pour une réfection totale de la fontaine et sa mise en valeur.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une demande de subvention au titre de la valorisation du patrimoine communautaire auprès du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes		
Libellés des postes	Montant HT	Détail	Montant	Taux
Réfection fontaine	4 690 €	Grand Belfort - Valorisation du Patrimoine communautaire	3 703.55 €	50 %
Becs de fontaine	2 280 €	Fonds Propres	3 703.55 €	50 %
Bacs à fleurs	437.10 €			
TOTAL	7 407.10 €	TOTAL	7 407.10 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre de la valorisation du patrimoine communautaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention,
- **DECIDE** d'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 2018

INTERCOMMUNALITE

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc (SMAGA)

Monsieur le Maire rappelle que cette question avait été évoquée lors du conseil municipal du 25 janvier 2018 et concernait la vente potentielle des 11 parts du Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la zone d'activités de Fontaine, achetées par la commune de Vétrigne en 1993, à 10 000 Fr l'unité.

Ce 25 janvier le Conseil Municipal avait, à l'unanimité, décidé de reporter sa décision par manque de précision par rapport :

- à l'obligation de vente
- aux modalités de compensation de la CET effectuées par le Grand Belfort

Historiquement, avant la loi NOTRe, il pouvait exister : des zones d'activités économiques communales et des zones d'activités économiques intercommunales. Les communes ont perdu leur compétence économique communale en 1999 (loi Chevènement), mais pouvaient adhérer aux zones économiques intercommunales, telles que le SMAGA. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette distinction est supprimée par la loi NOTRe, le Syndicat de l'Aéroparc (zone intercommunale) devient une zone communale réservée aux communautés de communes ou d'agglomération. De ce fait, les communes doivent se retirer et vendre leurs parts au SMAGA.

Le SMAGA a donc acté le retrait des communes par délibération approuvée lors du Comité Syndical du 15 décembre 2017 ainsi que le rachat des parts des communes du Grand Belfort au prix de **1 524,39€ la part**, tel que prévu aux statuts du syndicat mixte.

Nous percevrons donc la somme de 16 768,29€ en 2018. Concernant la compensation de la perte du CET perçu chaque année, des discussions sont en cours avec le Grand Belfort pour trouver une solution appropriée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec deux abstentions,

- **AUTORISE** le Maire à vendre au SMAGA les 11 parts détenues par la commune pour un montant total de 16 768,29€
- **DECIDE** d'inscrire cette recette en section d'investissement (chapitre 24)
- **DECIDE** de procéder à la sortie de ces parts de l'actif de la commune

Questions diverses

Médiathèque	Une information sur les animations proposées a été distribuée dans les boites aux lettres des riverains
1 Rose 1 Espoir	Vente de roses au profit de l'Hôpital de Belfort-Montbéliard. Prévente le 7 avril 2018 Distribution le 29 avril 2018 à 16h00 par les motards. Stand sur la place du Calvaire (voir Comité des Fêtes)
Commission Élections	Lundi 26/02/2018 à 11h30
Armée	Un concert au profit des blessés de l'Armée de Terre aura lieu le 21 avril à 20h30 à la maison du peuple (Nicolas Peyrac)
Jeux cour école maternelle	Les jeux seront posés pendant les vacances de printemps
Fibre	Tous les opérateurs ont connaissance de la mise en place de la fibre sur la commune. Une information sera faite auprès de chaque abonné dès que le raccordement sera possible

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 00.

Bernard DRAVIGNEY	Alain SALOMON	Odile SANDERRE	Alain BRUDER
Bernard DRAVIGNEY	Alain SALOMON	Odile SANDERRE	Alain BRUDER
Patrick JUCQUIN	Gabriel JACQUOT Excusé ayant donné pouvoir à Florine MERVILLE	Thierry DAGUET	Alain WEICK
Christiane LEFEVRE	Florine MERVILLE	Ludivine COLLIN	Chantal LOUIS Excusée ayant donné pouvoir à Christiane LEFEVRE
Patrick PIZZAGALLI Excusée ayant donné pouvoir à Patrick JUCQUIN	Khalid BARRAMOU Excusé	Mounir BOUSBIH	